

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4994)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 110

présenté par

M. Juanico, Mme Victory, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3 QUATER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , ainsi que l'enseignement du savoir rouler. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que les programmes scolaires doivent comporter l'enseignement du savoir rouler.

Si l'école est le premier lieu pour acquérir les savoirs sportifs fondamentaux que sont le savoir rouler et le savoir nager, force est de constater que de nombreux enfants ne maîtrisent pas ces savoirs, d'où la pertinence d'inclure leur enseignement dans les programmes scolaires.